Bulletin Municipal de la Commune de PIONSAT

Aménagements
en cœur de bourg

Lutte contre les inondations

E.H.P.A.D. poursuite des
travaux et projet de PASA

Le Château
une restauration
bien engagée

Une micro-crèche à Pionsat

Centre de Rééducation
étude en cours pour
une rénovation d'envergure

Février 2011

Édito

Jérôme Gaumet
Maire de Pionsat

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce nouveau numéro du bulletin municipal de Pionsat dont la rédaction est toujours longue tant nous souhaitons qu'il soit précis et qu'il mette bien en perspective les décisions et les évènements. D'ailleurs, comme chaque fois, le format du document le rapproche d'un rapport d'activité mettant en avant les faits saillants de 2009 et de 2010 sur la commune.

J'avais proposé à plusieurs reprises à l'ensemble du Conseil Municipal de s'associer à la rédaction de ce document et il m'avait même semblé encore récemment que le principe était admis par tous. J'ai pu constater à regret, début janvier, qu'il n'en était rien puisque certains membres ont souhaité produire leur propre lettre d'information. Je trouve cela d'autant plus dommage et curieux que le document diffusé donne l'impression d'une divergence profonde entre les membres du Conseil Municipal sur les dossiers en cours, alors que ce n'est pas le cas ! Les décisions ont souvent été prises à une très large majorité. Quoi qu'il en soit, vous constaterez dans ce numéro que le Conseil Municipal a bien œuvré au cours de ces premières années de mandat qui sont souvent celles des réflexions et des études préparatoires.

La période récente a été marquée sur notre commune par les inaugurations du supermarché et de la Maison de retraite, ainsi que par l'ouverture du Centre éducatif fermé. Les travaux de rénovation des toitures et des combles du château ont commencé et un terrain multisports a été construit. Le Conseil Municipal s'est aussi employé à réorganiser le patrimoine communal en achetant des propriétés intéressantes en cœur de bourg et en vendant les anciens abattoirs municipaux sans réelle utilisation ni perspective. L'attribution d'une Marianne d'Or au mois de juin 2010 est venue saluer le travail d'un collectif composé d'élus, de fonctionnaires et de toutes les personnes qui ont donné leur appui et leur temps pour relancer le développement de notre commune.

L'année 2011 verra s'affirmer, et véritablement se concrétiser, les décisions prises au cours du mandat actuel sans hausse de la fiscalité communale et dans un souci constant d'une rigueur budgétaire pour aujourd'hui et pour demain. D'abord, des travaux sont prévus pour l'aménagement de la propriété de la famille Maymat en cours d'acquisition, derrière la Poste, afin d'y implanter dans les prochaines années une nouvelle salle des fêtes, de créer une nouvelle Place centrale et un jardin public d'agrément. À Lavarat, ce sont des travaux de lutte contre les inondations qui sont programmés pour le printemps. La commune achève les négociations pour acquérir les terrains nécessaires à la protection des sources communales et prévoit le nettoyage et la pose de clôtures autour des parcelles. Les travaux de rénovation du château vont reprendre et la reconstruction du centre de loisirs et la construction d'une crèche sont en bonne voie. Les travaux de rénovation de la Maison de retraite devraient eux aussi reprendre au cours de l'année avec l'espoir de doter l'établissement d'un nouveau service : un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA). Enfin, l'APAJH va poursuivre ses réflexions et ses études, déjà bien amorcées, pour le renouveau du Centre de Rééducation.

Autant d'informations détaillées que vous retrouverez dans ce bulletin municipal qui, je l'espère, vous confortera dans l'idée qu'un grand mouvement de rénovation est en cours sur notre commune et que nous avons de bonnes raisons de croire en son avenir.

Bonne lecture à tous !

Le Maire
Jérôme GAUMET

Sommaire

Réalisations 2008-2010 *page 3*
Rénovation de la cour de l'école
Travaux autour du terrain de football
Éclairage public
Réorganisation du patrimoine
Inauguration de l'EHPAD
Rénovation de la voirie
Construction d'un terrain multisports
Extension du réseau d'eau vers la ZAE

Projets 2011 *page 7*
Évacuation des eaux pluviales
Protection des sources
Aménagement du cœur de bourg
Poursuite des travaux à l'EHPAD
Centre de loisirs et micro-crèche
Rénovation du Château

Développement *page 12*
Projet de création d'un PASA
Inauguration de l'Intermarché
Ouverture du CEF
Projet de rénovation du Centre de Rééducation

Logement *page 15*
Rénovation de la résidence Le Colombier
Rénovation de la résidence St Exupéry
Étude sur le logement insalubre

Vie Communale *page 16*
Visite du Préfet
Recensement INSEE
La Marianne d'Or pour Pionsat
Un défibrillateur accessible à tous
Hommage à M. DUPRAT et Mlle TAUVERON
Célébrations

En Bref... *page 19*
Brèves et informations pratiques

Le Conseil Municipal

Jérôme GAUMET, maire // Jean LECUYER, 1er adjoint //
Christiane MOUGEL, 2ème Adjoint //
Richard FARGHEN, 3ème adjoint // Élyane DEFAYE, 4ème adjoint
Conseillers Municipaux : Christophe BLANC, Roland BLANCHARD,
Louis CHAFFRAIX, Fabrice CHAPUT, Denis CONCHON,
Michel DEQUAIRE, Françoise GUNGAH, Serge MESSAGE,
Vincent ROBERT, Marie-Louise VIGNERESSE

Rénovation de la cour de l'école ~ 2008

En novembre 2008, la commune de Pionsat a souhaité profiter de l'absence des élèves en vacances de la Toussaint pour rénover le revêtement de la cour de l'École primaire. Ces dernières années, celui-ci s'était fortement dégradé et une partie de la cour, gagnée sur les anciens jardins des enseignants, n'avait pas encore reçu de revêtement adapté. Consciente de cette situation, la municipalité a donc profité de la période de vacances pour engager des travaux d'un montant de 24 472,00 € HT qui améliorent tant la sécurité que le cadre de jeu des enfants.

Cour de l'école primaire
Rénovation du revêtement

Terrain de football
Aménagement du talus et nouvelle cloture

Travaux d'aménagement des abords du bac de rétention et du terrain de football ~ 2009

Au cours de l'année 2009, le Conseil Municipal a effectué des travaux d'aménagement aux abords du bac de rétention pour un montant de 31 105 € HT. Ces travaux ont consisté à aménager pour le stationnement les bas côtés de la rue Pierre et Marie Curie, à conforter le talus entre le bac de rétention et le terrain de football, à déposer les anciens panneaux en ciment du stade et à arracher les vieux sapins pour construire une nouvelle clôture et poser un filet pour la récupération des ballons.

Éclairage public ~ 2009 et 2010

En 2009 et en 2010, la commune a réalisé l'extension de l'éclairage public aux abords de la Zone d'Activité Économique (ZAE) des Fayes (21 000 € HT), du Centre Éducatif Fermé (7 127,47 € HT), en bordure de la RD 1089 au cimetière, aux Monteix et aux Marthuret (7 412,25 € HT) et route Lafayette (9 154,55 € HT).

Travaux d'électricité
Route Lafayette

Réorganisation du patrimoine ~ 2010

La Commune de Pionsat travaille à redonner un nouveau visage au bourg. Achats de terrains, cession des abattoirs, aménagements paysagers et projet d'un lotissement sont en cours ou en réflexion.

Ces derniers mois, le Conseil Municipal s'est employé à réorganiser le patrimoine communal. Après avoir racheté une propriété en 2007 pour installer les ateliers municipaux dans des locaux répondant aux normes sur les conditions de travail et offrant sur un même lieu des espaces plus vastes pour accueillir l'ensemble du matériel technique, la commune a vendu cette année pour 90 000 € les anciens abattoirs municipaux (ZS44) qui ne trouvaient plus d'affectation et ne pouvaient qu'engendrer des coûts d'entretien à la commune. Cette vente a fait l'objet d'une publicité et deux offres ont été réceptionnées en mairie. Le mieux disant, M. Claude Blanchonnet, artisan à Pionsat, a été retenu.

Dans le même temps, le Conseil Municipal a acheté une parcelle à Lavarat (AC260), appartenant à M. Michel Barrette, d'une surface de 678 m2 pour la somme de 3 390 €. Cet achat a pour but de récupérer un terrain difficilement exploitable en cœur de bourg afin de créer un aménagement paysager.

Enfin, le Conseil Municipal a souhaité acheter le terrain de M. Robert Boudol (ZR142), situé rue Michel de l'Hospital pour un coût de 110 000 €. Ce terrain de 2 hectares 92a91ca, très bien situé dans le bourg de Pionsat, peu pentu et idéal pour la construction individuelle, sera destiné à devenir le futur lotissement de la commune. Le Conseil Municipal a estimé qu'il était temps de constituer cette réserve foncière avant que ce terrain ne soit vendu par morceaux sans aménagement d'ensemble, et parce que l'évolution des règles d'urbanisme imposeront dans les années à venir de limiter plus fermement les possibilités de construction sur la commune pour limiter le grignotage des terres agricoles, pour intégrer de nouvelles règles de création de lotissements, notamment pour la gestion des eaux pluviales, et , enfin, pour anticiper les raccordements techniques avec le reste du bourg. L'évolution du coût des voies et réseaux divers (VRD) est telle aujourd'hui qu'il faut planifier la localisation des activités du bourg pour anticiper, à l'occasion de tout chantier, le dimensionnement technique des équipements.

Si la conception globale de ce lotissement sera définie dans les prochains mois, la réalisation se fera par étape sur plusieurs années en fonction des possibilités budgétaires. Une première tranche d'aménagement pourrait être programmée en 2012. Rappelons que les défections ces derniers mois de 4 acquéreurs déclarés laissent encore disponibles 5 lots, rue Grégoire de Tours et rue du Trésor de Pionsat.

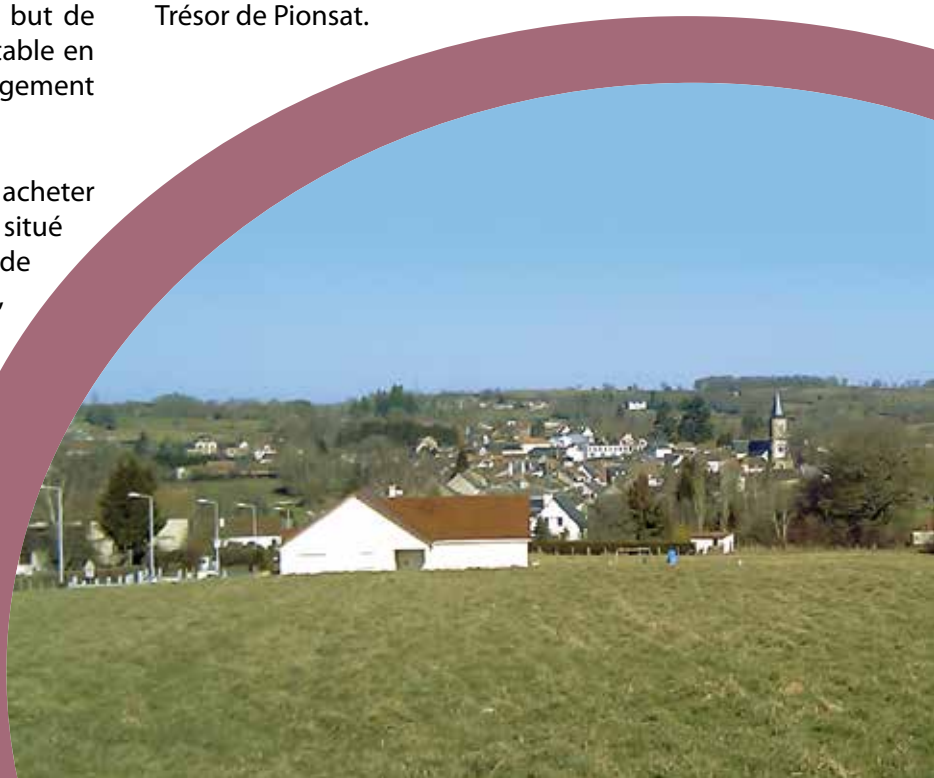

Terrain de M. Boudol
emplacement du futur lotissement de Pionsat

Inauguration de la maison de retraite de Pionsat ~ 2010

Fin de la première tranche : l'aboutissement de 9 ans de travaux

Le vendredi 11 juin 2010, la maison de retraite de Pionsat a célébré la fin de la première tranche de ses travaux de rénovation en présence de M. Patrick STEFANINI, préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, de M. Michel BARRETTE, représentant du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de nombreux invités dont parmi ceux-ci une délégation d'élus de l'Allier venus en voisin et emmenée par M. Bernard BARRAUX, sénateur honoraire, conseiller général de Marcillat-en-Combraille. Cette inauguration marque l'aboutissement de 9 années de travail qui ont permis la construction d'une extension neuve dans un style architectural moderne, lumineux et ouvert. Au cœur du bourg de Pionsat, à proximité du château, les larges parties vitrées de la construction et la réalisation d'un patio central favoriseront l'ouverture de l'établissement sur son environnement et accroîtront indiscutablement le confort des résidents. Au cours de la visite, les participants ont pu prendre la mesure des travaux de cette première tranche qui ont concerné la construction de 53 chambres individuelles (dont une chambre d'urgence et 15 places Alzheimer) sur deux niveaux, la création de salles à manger d'étages, la création de locaux médicaux et de soins, la création de locaux de vie, la mise aux normes de la cuisine, la création d'aménagements extérieurs (dont un jardin privatif Alzheimer) et la mise en conformité du bâtiment existant vis-à-vis de la réglementation incendie. Le coût de cette première tranche s'élève à 7 512 794 € TTC. L'établissement a bénéficié d'une subvention du Conseil Général du Puy-de-Dôme de 1 008 000 € et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : 1 420 833 €.

Inauguration de l'E.H.P.A.D
le 11 Juin 2010

Rénovation de la voirie ~ 2009 et 2010

En 2009 et en 2010, la commune a lancé deux programmes de rénovation de la voirie communale qui s'élèvent pour 2009 à 84 309 € HT et à 107 611,40 € HT en 2010. Les secteurs suivants ont été concernés : route de Laruas, route de Langelier, route du Vernadat, route de Laval, chemin des Gagneries au moulin de Laroche, route de Vallenchère, chemin des Fayes, route du Centre, village de Bellirat, Impasse de l'Oiseau, une partie du chemin des Collanges aux Monts, le village de Laruas, Chotard, l'impasse et le carrefour du Cheix du Marthuret, la route des Arphelises, le village de Laroche, le village de Vallenchère et le passage Olivier de Serre.

ASSOCIATION

Construction d'un terrain multiports ~ 2010

Le 29 juin 2010 a eu lieu la réception d'un terrain multisports Agorespace construit à côté des cours de tennis et de la salle des sports au foirail. Ce terrain de sport fournit la possibilité de pratiquer en accès libre différentes activités : football, hand-ball, basket, tennis, tennis-ballon, volley-ball, badminton ainsi que diverses activités pour les plus petits et les scolaires : balle au chasseur, ballon prisonnier, course en cercle, balle assise, la chandelle, colin-maillard, etc. Le coût de cet équipement s'élève à la somme de 85 886,32 € HT. La commune de Pionsat a bénéficié d'une subvention de l'État (CNDS) de 17 000 €, du Département de 21 472 € et une subvention exceptionnelle de 14 849,75 € par l'intermédiaire du sénateur Jean-Marc Juilhard qui a permis de boucler le budget.

SERVICE DE L'EAU

Extension du réseau d'eau vers la Zone d'Activité Économique (ZAE) ~ 2010

Au cours de l'année 2010, la commune de Pionsat a réalisé pour un coût de 70 229,20 € HT des travaux d'extension du réseau communale d'eau potable pour augmenter les débits et répondre aux besoins des futures activités et aux exigences de sécurité incendie, tant pour la ZAE que pour la déchetterie. La commune a perçu une subvention de 17 408,30 €.

ENVIRONNEMENT
Évacuation des eaux de pluie à Lavarat

La commune connaît des problèmes récurrents de débordements de réseaux dans le secteur de Lavarat. En juin 2010, la municipalité a mandaté la société SAFEGE pour étudier l'état et le dimensionnement des conduites d'évacuation des eaux pluviales qui convergent de la RD n°988 (Saint-Hilaire), de la RD 13 (Saint-Maigner), du chemin du Puy et du trop-plein de l'étang de Durat. Il apparaît que l'ensemble des eaux pluviales est collecté par des réseaux de diamètres 400mm à 600 mm dont les exutoires se trouvent en amont et en aval du pont. Trois des exutoires en amont se rejettent face à l'écoulement de la rivière, le Boron, et l'exutoire de la conduite de diamètre 600 mm en aval est obstrué et en charge de moitié. En raison de leur positionnement par rapport au lit de la rivière, tous les exutoires sont donc en charge et obstrués par la rivière lors de précipitations importantes.

Les travaux envisagés ont pour objet de raccorder l'ensemble de ces canalisations dans une conduite qui traverserait la route départementale et se rejetterait le plus loin possible en aval du pont dans le sens d'écoulement de la rivière. Ce qui aura pour effet de limiter les mises en charge et débordements de réseaux. Les travaux prévoient aussi une déviation des eaux de pluie provenant par le fossé du village du Puy dans le pré voisin pour rejoindre le trop-plein de l'étang. Le pré servira alors en cas de pluie abondante de zone de débordement dans sa partie basse.

Le Conseil Municipal a validé au cours de sa séance de novembre 2010 le principe de ces travaux estimés à 94 600 € HT soit 113 141,60 € TTC. La recherche de subventions est en cours. La consultation des entreprises aura lieu en février et le Conseil Municipal souhaiterait pouvoir lancer les travaux en 2011 avant les gros orages de printemps, mais les procédures administratives rendent très tendu ce calendrier.

Évacuation des eaux pluviales
Le Boron à Lavarat

SERVICE DE L'EAU
Périmètres de protection des sources

Par arrêté préfectoral du 19 juillet 2005, les périmètres de protection des points d'eau qui alimentent le réseau d'eau de Pionsat destinée à la consommation, ont été instaurés et la distribution autorisée. La commune doit procéder à l'acquisition des périmètres immédiats afin de pouvoir réaliser les travaux préconisés par l'arrêté de protection. Il prévoit en effet que les périmètres immédiats doivent être constitués uniquement de prairie, ce qui suppose la coupe et le dessouchage de tous les arbres présents dans le périmètre de chaque captage et la clôture des lieux. La commune a pris contact avec les propriétaires concernés par les parcelles à acquérir et devrait en devenir propriétaire dans les prochains mois. Le dossier a cependant pris du retard, car le captage dit de « Massignolle 3 » est situé au cœur d'une forêt de douglas centenaires particulièrement remarquables, dont la valeur patrimoniale est reconnue par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne (CRPF). Un réexamen du dossier a été demandé par la commune pour pouvoir conserver ces arbres. La commune achève les négociations pour acquérir les terrains (coût estimé à 15 000 € environ) et pour le nettoyage et la clôture des parcelles. Ces acquisitions et ces travaux complètent et rendent cohérentes les décisions municipales de ces dernières années relatives à la qualité de l'eau potable (dont les plus importantes concernent l'extension du réseau d'eau au village du Marthuret et la construction de l'unité de traitement de l'eau) et terminent ainsi la mise aux normes de l'eau potable communale, réclamée vivement par les autorités sanitaires départementales et justifiée aussi par la présence sur la commune de l'E.H.P.A.D et du Centre de Rééducation…

Acquisition et aménagement d'une propriété en cœur de bourg

Le Conseil Municipal décide d'acheter la propriété Maymat au centre du bourg pour construire une nouvelle salle des fêtes, créer une Place et un jardin public.

Lors de son installation en 2008, le Conseil Municipal s'est fixé comme principaux objectifs d'investissements du mandat la rénovation de la mairie et de la salle des fêtes d'une part, et du centre du bourg d'autre part. Face au coût global prévisible des travaux et à la difficulté de les estimer, le Conseil Municipal a souhaité se faire accompagner par la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAU) pour étudier toutes les hypothèses techniques et financières. (Le coût de la mission s'élève à 9 680 € HT)

Concernant l'aménagement du cœur du bourg, l'étude de la SEAU s'est inscrite dans la continuité de celle effectuée en 2003 pour élaborer le Programme d'Aménagement du Bourg (PAB), exigé par l'État et le Conseil Général, et dont les premières fiches-actions mises en œuvre avaient porté sur les aménagements route de Saint-Fargeol. Cette nouvelle étude beaucoup plus précise, tant sur son périmètre que sur les aspects techniques et financiers, a montré que le coût raisonnable d'un tel projet s'élèverait à la somme totale de 1 052 000 € HT.

Parallèlement, la SEAU a conduit une étude sur la rénovation de la mairie et de la salle des fêtes. Trois scénarii ont été retenus et ont donné les résultats suivants :

- **Scénario 1** >> Restructuration de la mairie et restructuration / extension de la salle des fêtes. Ce scénario était une reprise de l'étude du cabinet AMEIL réalisée en 2005 et actualisée. Son coût est estimé à 1 457 000 € HT.
- **Scénario 2** >> Restructuration de la mairie et construction d'une salle des fêtes sur le site du foirail. Coût : 1 229 000 € HT.
- **Scénario 3** >> Restructuration de la mairie et aménagement de la salle des fêtes dans l'ancienne gare. Coût : 1 217 750 € HT.

Suite à ces études le Conseil Municipal a estimé que ces deux opérations ne pouvaient pas être conduites de front pour ne pas obérer complètement les budgets communaux des années à venir qui doivent aussi prendre en compte d'autres dépenses d'investissement d'un montant bien moindre, mais toutes aussi importantes, comme la lutte contre les inondations, la voirie, les équipements collectifs, etc. Il a alors été décidé de donner la priorité à la rénovation de la

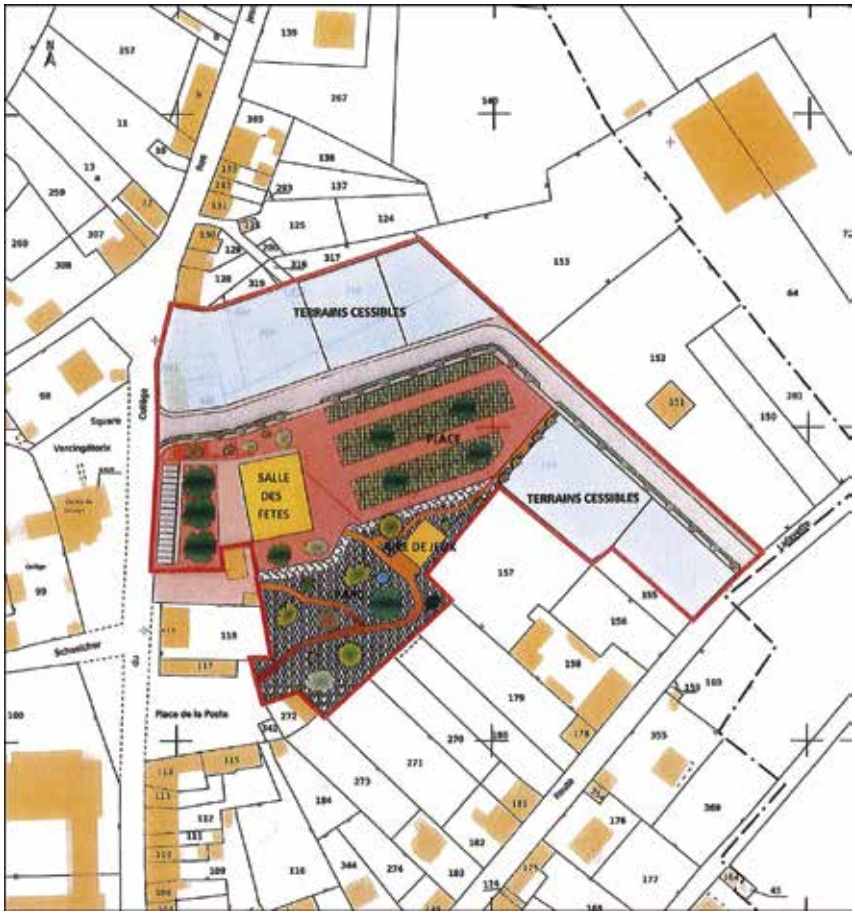

salle des fêtes et de la mairie et de prévoir ultérieurement la rénovation du cœur du bourg.

Parmi les 3 scénarii pour la rénovation de la mairie et de la salle des fêtes, l'hypothèse n°1 de restructuration de la mairie et restructuration – extension de la salle des fêtes a été écartée pour des raisons de coût et parce qu'elle ne donnait pas entière satisfaction sur les plans techniques et pratiques. Le scénario n° 3 « Restructuration de la mairie et aménagement de la salle des fêtes dans l'ancienne gare », très séduisant, a été abandonné suite au refus du Conseil Général de donner suite. **Le scénario n°2 d'une construction ex nihilo d'une salle des fêtes est apparu comme la voie la plus intéressante.** L'idée d'une implantation de la salle des fêtes entre le gymnase et le cimetière a été abandonnée pour envisager l'acquisition d'un terrain le plus proche possible du centre du bourg. **Deux terrains ont été sélectionnés, et celui de la famille Maymat, derrière La Poste, a été retenu** pour la somme de 120 000 €. Ce terrain est au cœur du bourg, proche de la maison de retraite et des commerces, et permettra de créer une nouvelle communication entre la rue du collège et la route Lafayette.

Sur ce terrain de 1ha.38a.39ca, le Conseil Municipal a décidé d'implanter autour d'une rue centrale la nouvelle salle des fêtes, une nouvelle Place centrale et un jardin public d'agrément. Le Conseil Municipal a aussi proposé dernièrement à la Communauté de communes et aux praticiens libéraux d'y implanter, le cas échéant, la maison pluri-disciplinaire de santé en cours d'étude. Le reste des terrains sera cessible pour accueillir de nouvelles activités sociales ou économiques. La consultation des entreprises et le début des travaux d'aménagement du terrain sont programmés pour 2011 et s'étaleront sur trois exercices. Le coût global de cette opération s'élève à la somme de 1 400 795 € HT. La commune percevra des subventions, en cours d'instruction, pour réduire la charge communale.

Quant à la rénovation du bâtiment de la mairie estimée à 705 500 € HT, elle sera programmée une fois les investissements requis pour l'opération sur la propriété Maymat parfaitement stabilisés et les marges de manœuvre budgétaires bien identifiées. Selon les prévisions budgétaires, ces travaux pourraient être lancés en 2013.

Propriété Maymat

Lancement de la deuxième tranche des travaux de rénovation de la maison de retraite de Pionsat

A la fin de l'année 2010, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a validé le plan pluriannuel d'investissement de la maison de retraite donnant ainsi son accord pour la réalisation des travaux de la seconde tranche. Ces travaux consisteront à construire deux extensions pour créer 39 chambres individuelles et à réhabiliter le bâtiment ancien, dont 18 chambres. Son coût est estimé à 4 046 063 € TTC. Le Conseil Général a octroyé une subvention de 504 000 € et, suite à plusieurs interventions du maire, soutenu par le ministre Brice Hortefeux et le préfet, l'Agence Régionale de Santé (ARS) vient d'accorder une aide de 272 595 €. La consultation des entreprises pour la seconde tranche des travaux aura lieu dans les prochains jours pour un début du chantier prévisionnel en juin 2011. Ces travaux dureront 24 mois.

Reconstruction du centre de loisirs Création d'une micro-crèche

Les élus du canton joignent leurs efforts en faveur des enfants et de leurs parents pour reconstruire le centre de loisirs et créer une micro-crèche.

Au cours des derniers mois, la commune de Pionsat et la Communauté de communes de Pionsat se sont entendues pour joindre leurs efforts dans le but de reconstruire le centre de loisirs – dont le bâtiment appartient à la commune et dont le service est géré par la Communauté – et de construire une micro-crèche. Les élus du canton, et tout particulièrement ceux de Pionsat, sont conscients que les jeunes ménages du canton sont confrontés à des difficultés pour garder les jeunes enfants, ce qui peut être un frein à l'installation de nouveaux résidents. La commune a conduit la consultation des entreprises et les deux collectivités ont uni leurs efforts pour obtenir les autorisations administratives et rechercher le maximum de subventions.

Le projet de la société OBM Construction a été retenu pour un coût global de 400 000 € HT (réparti entre 230 000 € pour le centre de loisirs et 170 000 € HT pour la crèche).
Ce projet recevra le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) dans les conditions suivantes : 126 000 € pour la crèche, 46 000 € pour le centre de loisirs, prêt à taux zéro à hauteur de 46 000 €. Le fonds européen Leader interviendra pour la somme de 49 000 € et la commune de Pionsat a demandé au Conseil Général que 50 000 € de la dotation dont elle peut bénéficier pour ses bâtiments communaux dans le cadre du Fonds d'Intervention Communale (FIC) soient orientés vers cette opération.

Actuel centre de loisirs

Les dernières notifications officielles de subvention parviendront au printemps 2011, mais les collectivités possèdent les autorisations pour déposer la demande de permis de construire dans les prochains jours. La réalisation des travaux est prévue en 2011.

Projet de construction d'une micro-crèche et d'un centre de loisirs

La rénovation du Château

La rénovation du Château de Pionsat est un dossier qui a été ouvert en 2001. Les études techniques se sont déroulées en 2003 et en 2004 et un Programme Architectural et Technique a été validé en 2005 pour la restauration des toitures, la rénovation de l'escalier à vis à l'extrémité est de l'aile nord et la consolidation du plancher des combles de l'aile nord, seuls accessibles. En tant que propriétaire du monument, la commune a lancé mi-2008 une procédure d'appel d'offres, suivie de négociations avec les entreprises. Le 21 février 2009, le Conseil Municipal a entériné les choix des entreprises titulaires des différents lots et le coût global de l'opération. Celui-ci s'élève à 1 007 215, 46 € HT, soit 1 204 629,69 € TTC. Ces travaux bénéficient d'un taux de subvention exceptionnel puisqu'ils seront subventionnés à 88% environ. (43% par l'État, 36% par le Conseil Général, 9,6% par la Région Auvergne). Il restera à la charge du budget communal la somme de 111 822 €. Ces travaux devraient s'étaler sur 3 années. La première tranche a été exécutée de mi-avril 2009 au printemps 2010. Les travaux se poursuivront à partir du printemps 2011 et le coût de cette nouvelle tranche s'élève à 250 000 € HT.

88 % : un taux de subvention exceptionnel pour un édifice classé monument historique.

Château de Pionsat
Restauration des toitures

Projet de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) à la maison de retraite

E.H.P.A.D. «La Louisiane»
La maison de retraite de Pionsat

Nous savons que la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi majeur de santé publique pour notre société, tant le nombre de nouveaux cas augmente fortement d'année en année. Notre département est particulièrement concerné par cette évolution. Le « plan Alzheimer et maladies apparentées 2008 -2012 » prévoit de créer, pour les résidents en établissement souffrant de troubles du comportement, des unités spécifiques dont les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

Les PASA proposent, pendant la journée, aux résidents ayant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement rassurant et adapté à la déambulation. Ce type d'unité bénéficie de professionnels et de locaux dédiés.

Une fois la deuxième tranche des travaux de la maison de retraite de Pionsat effectuée, des locaux seront libérés dans les bâtiments anciens qui pourraient accueillir, dans d'excellentes conditions, un PASA. Cette création compléterait avantageusement, en la spécialisant, l'activité de l'EHPAD de Pionsat et doterait le territoire autour de Pionsat d'un nouveau service médico-social. Au mois de juin 2010, le Conseil d'administration de l'établissement a délibéré favorablement pour créer ce nouveau service dont la demande a été déposée le 22 juillet 2010 à l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne. En réponse aux interventions du maire, le directeur de l'ARS a fait savoir le 14 janvier 2011, qu'il était « tout à fait favorable à ce qu'une telle mesure soit mise en œuvre à l'EHPAD de Pionsat », sous réserve évidemment du respect du cahier des charges.

Inauguration de l'Intermarché

Le samedi 9 janvier 2010, les artisans et commerçants de Pionsat ainsi que les élus du canton ont répondu favorablement à l'invitation de M. et Mme COGNET, pour célébrer officiellement l'ouverture de l'Intermarché. L'établissement, d'une superficie de 1 000 m², dont 650 m² de surface de vente, connaît depuis un franc succès et bouleverse déjà les habitudes d'achat des habitants de la commune et des communes environnantes. À noter qu'il est aussi devenu un des hauts lieux de rencontre de la population du secteur.

Début d'activité du Centre Educatif Fermé de Pionsat

Les travaux de construction du Centre Éducatif Fermé (CEF) de Pionsat se sont terminés en septembre 2010 et le commencement d'activité a eu lieu vers la mi-octobre. Pour l'accueil de cette structure, la commune de Pionsat a financé les travaux de voie d'accès au bâtiment pour un coût de 25 548,50 € HT, l'extension du réseau d'eau à hauteur de 9 483,08 € HT et enfin l'éclairage public pour la somme de 7 127,47 € HT. Une journée de visite a été organisée par la direction de l'établissement et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) le 9 octobre 2010.

Centre Éducatif Fermé
Démarrage de l'activité durant l'automne 2010

Projet de rénovation du Centre de Rééducation Fonctionnelle

De nouvelles orientations et un projet de construction pour le centre. Une équipe qui s'étoffe en 2011

Silhouettes familières du paysage pionsatois, les deux établissements gérés par l'APAJH sont implantés depuis de nombreuses années dans la commune. Le Centre de Médecine Physique et de Rééducation (CMPR) s'est ouvert en juillet 1978. Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) est plus récent (1998).

Aujourd'hui les établissements de l'APAJH sur Pionsat couvrent des domaines différents, mais complémentaires.

Le plus ancien, le CMPR, est une structure sanitaire de type SSR (Soins de Suite et de Réadaptation). Il prend en charge des personnes adultes qui sortent d'une hospitalisation et qui nécessitent des soins de rééducation après la perte de certaines de leurs facultés.

Pour les accueillir, des équipes de spécialistes sont nécessaires. 111 personnes (pour 99 équivalents temps plein) sont employées pour répondre aux besoins de rééducation des personnes accueillies.

Le professionnalisme dans les soins est la règle de base des équipes et les postes requièrent des qualifications précises.

Deux médecins spécialistes assistés de trois médecins généralistes forment l'équipe médicale de base. Incomplète ces dernières années, cette équipe sera au complet en 2011. Un médecin spécialiste rejoindra l'établissement en février. Un généraliste suivra.

Une équipe de rééducation composée de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes et de professeurs de sport assure les actes de rééducation.

L'équipe infirmière (infirmiers, aides-soignants) accomplit les tâches liées aux soins quotidiens.

D'autres spécialistes paramédicaux complètent les équipes de rééducation. >> suite page suivante

>> L'équipe administrative et logistique veille au bon fonctionnement de l'établissement.

En 2011, le CMPR va connaître des évolutions importantes.
Suite aux obligations de l'organisation du système de santé, le centre a dû se positionner sur une spécialisation principale pour se situer dans les filières de soins en cours de constitution dans les différentes régions. La spécialisation choisie par le centre et agréée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) est intitulée : prise en charge des affections du système nerveux. Elle est complétée, hors spécialisation, par la prise en charge des affections du système locomoteur, les affections des poly-pathologies des personnes âgées ainsi que les affections liées aux accidents vasculaires cérébraux.
Le dispositif comprendra également une prise en charge spécifique des états végétatifs chroniques ou pauci relationnels.
L'établissement disposera de 81 lits, dont 40 spécialisés et 6 pour une unité d'états végétatifs chroniques.

Compte tenu de cette orientation et de la difficulté à assurer ces missions dans les conditions optimales, l'APAJH a décidé de reconstruire un bâtiment neuf en remplacement de celui qui existe actuellement. Mieux adaptée aux conditions actuelles et futures, la nouvelle construction sera érigée sur l'emprise actuelle du terrain des 2 établissements. Le coût estimé de cette opération sera de l'ordre de 12 millions d'euros apportés par l'APAJH. Cet investissement manifeste de façon claire la volonté de l'APAJH de s'enraciner sur la commune de Pionsat et de faire du CMPR un établissement d'excellence dans le domaine des soins de la rééducation.
Cette politique sera menée en complémentarité avec l'autre structure : le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM). Ouvert en 1998, ce foyer peut accueillir 34 personnes handicapées. Il emploie 37 personnes pour 31,8 équivalents temps plein. Ce personnel met tout en œuvre pour offrir des conditions de vie agréables et dynamiques aux personnes accueillies.
Dans l'avenir, compte tenu des nécessaires liaisons entre les établissements sanitaires et médico-sociaux, ce foyer jouera un rôle important dans l'insertion des personnes handicapées marquées par les aléas de la vie.
En renforçant ses deux structures pionsatoises, l'APAJH est fidèle à ses valeurs humanistes et solidaires au plus grand profit d'une population proche.

Rénovation de la résidence Le Colombier

Accès pour les handicapés, places de parking, espaces privés clôturés : les résultats d'un lifting bien mérité.

La résidence Le Colombier à Pionsat a subi au cours des années 2009 et 2010 un important lifting. Ces travaux ont été favorisés par un nouvel accord entre la commune de Pionsat et l'OPHIS sous la forme d'un avenant au bail emphytéotique passé en 1977 avec OPAC pour modifier l'emprise cadastrale de la résidence. Avec cet avenant, la commune de Pionsat devient propriétaire de la voirie et des réseaux divers et en assurera dorénavant leur entretien. En contrepartie, la municipalité a demandé à l'OPHIS une remise en état des réseaux et le lancement de travaux de rénovation des appartements. Ces travaux de réhabilitation d'un coût global de 385 000 € TTC ont concerné le remplacement des menuiseries et les aménagements extérieurs : reprise des canalisations, rénovation de l'enrobé des voies internes, création d'emplacements de parking, réalisation d'une allée d'accès au 1er étage à l'arrière du bâtiment collectif, aménagement d'espaces privés clôturés. Un nouveau hall d'entrée au 1er étage a été créé pour permettre l'accès aux personnes handicapées des 5 logements de cet étage. La commune a donné son accord pour garantir un emprunt de 232 000 € souscrit par l'OPHIS.

La rénovation de la résidence Saint-Exupéry

Selon une convention conclue en 1990, l'exploitation de la résidence Saint-Exupéry est assurée par la société d'HLM Domocentre jusqu'en 2019. Passé cette date, la commune de Pionsat devait en obtenir la pleine propriété et en assurer la maintenance. Pour améliorer le confort des logements, la commune de Pionsat et Domocentre ont décidé de casser le bail emphytéotique qui les liait afin de transférer la pleine propriété de la résidence à la société Domocentre en contrepartie d'un effort conséquent de rénovation des pavillons et notamment de l'isolation. Cet accord a été finalisé au cours de l'année 2010 et les travaux devraient démarrer en 2011.

Lancement d'une étude sur le logement insalubre. Des aides pour les propriétaires.

La Communauté de Communes et la commune de Pionsat souhaitent inciter et aider les propriétaires de logement à effectuer des travaux d'amélioration du confort et d'économies sur les charges de chauffage. Un programme d'aide pourrait être mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Pionsat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Pour lancer ce programme, une enquête préalable a été conduite sur la commune en 2010 par la Direction Départementale des Territoires (DDT), et devrait déboucher sur la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui permettra à des propriétaires intéressés par la rénovation de leur logement de bénéficier d'une participation financière très intéressante. Une personne sera nommée pour aider au montage des dossiers. Le suivi du dossier est effectué par la Communauté de Communes.

Visite du Préfet

Un an à peine après la visite de son prédécesseur, le nouveau Préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, M. Patrick STEFANINI, a honoré de sa visite la commune de Pionsat au mois de février 2010. Plus qu'une simple visite de « courtoisie », le passage du représentant de l'État s'est transformé en un après-midi de visite des chantiers en cours et de discussion autour des différents dossiers d'importance pour la commune. Ainsi, le Préfet s'est tenu informé avec intérêt de l'avancée des chantiers du Centre Éducatif Fermé, de la maison de retraite, des travaux du château et des projets du Centre de Rééducation Fonctionnelle. Outre cette visite, le Préfet est venu deux fois encore à Pionsat au cours de l'année, à l'occasion de l'inauguration de la maison de retraite en juin et au premier concert des Fêtes Musicales du château début août.

1087

Recensement INSEE de la population

Au début de l'année 2009, le recensement de la population communale a été effectué. Il apparaît que la population de la commune est en hausse ces dernières années, car l'INSEE l'estime au 1er janvier 2011 à 1087 habitants.

Installation d'un défibrillateur

Aujourd'hui, l'arrêt cardiaque étant la deuxième cause de mortalité en France avec plus de 50 000 décès par an (135 par jour), chaque minute compte pour augmenter les chances de survie d'une victime. Pour remédier à cette notion de temps, le décret 2007-705 du 4 mai 2007 habilite toute personne, même non-médecin, à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Le 27 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acheter un défibrillateur pour un coût de 1 902,54 € et de l'installer à l'entrée

Marianne d'Or

La Commune de Pionsat figure au palmarès du concours national de la «Marianne d'Or»

Remise de la Marianne d'Or
au Conseil Constitutionnel
par M. Jean-Louis DEBRÉ

Le prix a été remis officiellement le 16 juin 2010 au maire, Jérôme GAUMET, par Monsieur Jean-Louis DEBRÉ, Président du Conseil Constitutionnel. Ce concours honore chaque année des collectivités locales de métropole et d'outre-mer qui « méritent que leurs initiatives, actions, politiques soient connues et reconnues, et deviennent une référence au niveau national. Créé en 1984, ce concours permet de mettre en exergue les politiques de certaines municipalités qui ont porté leurs fruits. Il s'ouvre sur de nombreux domaines comme le développement économique, l'emploi, la culture, les services aux habitants. » À travers leur représentant, une trentaine de collectivités sont ainsi mises à l'honneur chaque année.

Site du concours : www.lamariannedor.com

Être lauréat du concours de la « Marianne d'or » est une forte marque de reconnaissance pour l'engagement d'un collectif d'élus, de fonctionnaires et de bénévoles au service d'un territoire et, au-delà, de la République et de la France. La commune de Pionsat a été distinguée notamment pour ses efforts en faveur de l'emploi en milieu rural.

Une seconde cérémonie de remise de la « Marianne d'or » à Pionsat par le secrétaire général du concours a eu lieu le vendredi 16 juillet au Château de Pionsat. À cette occasion, le sénateur Jean-Marc Juilhard a remis la médaille du Sénat au maire, Jérôme GAUMET.

de la pharmacie proche de la place de l'Église pour le mettre à la disposition du public. L'appareil est installé depuis le mois de novembre 2010 et des formations devraient être dispensées périodiquement pour son maniement. **Toute personne désirant être formée à son utilisation peut se faire connaître à la mairie**. Le Conseil Municipal étudiera dans les années à venir l'installation d'appareils supplémentaires en d'autres lieux du bourg : terrain de football/ foirail, nouvelle salle des fêtes…

À noter que les pompiers et le Centre de rééducation possèdent déjà un DAE.

Hommage à M. Duprat et Mlle Tauveron

Depuis 2008, la commune a eu à regretter la disparition de deux personnalités locales qui ont beaucoup apporté dans le cadre associatif à notre communauté : M. Daniel Duprat et Mlle Jeannine Tauveron. Que ces quelques lignes soient l'expression de nos plus vifs regrets et le témoignage de notre profonde reconnaissance.

M. Daniel Duprat est parti en 2008 et s'était beaucoup investi dans le club de football dont il avait été un des grands artisans du redressement dans les années 90. En tant qu'agriculteur passionné par le développement de sa commune, il s'était engagé au sein du Comité d'Organisation du Concours Agricole (COCAP) dans le renouveau du concours agricole d'automne. Toujours prêt à donner la main, il ne mégotait ni son temps ni ses efforts pour aider à l'organisation de manifestations culturelles et sportives. Il avait été conseiller municipal de Pionsat de 1995 à 2001. Son intelligence et son humour faisaient de lui une personnalité très appréciée et très recherchée par toutes les générations de Pionsatois. Quelques mois avant sa disparition, il avait reçu la médaille départementale de la jeunesse et des sports.

Mlle Jeannine Tauveron nous a quittés le 31 décembre 2010. Jeannine Tauveron a eu une carrière professionnelle au sein de l'Éducation Nationale et possédait trois passions : l'éducation des jeunes, la musique et le Château de Pionsat. À partir des années 70, elle s'engagea bénévolement dans des activités musicales : de 1970 à 1979, elle fut déléguée des Jeunesses Musicales de France à Châteauroux - la création de l'École Nationale de Musique et de Danse de Châteauroux est à mettre à son actif -, présidente des Jeunesses Musicales de France de la région Centre, puis membre du comité directeur des Jeunesses Musicales de France et membre fondateur du comité des Fêtes Romantique de Nohant. En 1980, elle fit le lien avec sa troisième passion, le Château de Pionsat - où elle vit le jour -, en fondant le festival de musique « Les Fêtes musicales du château de Pionsat » dont elle fut, pendant un peu plus de 30 ans, l'incontestable directrice artistique. Son engagement la porta aussi à devenir présidente de l'Association des Amis du Château de Pionsat ces dernières années. Le développement des Fêtes Musicales du Château de Pionsat doit énormément à Jeannine Tauveron, tant pour ses connaissances musicales, son entregent dans le domaine culturel que pour sa culture artistique au sens large qui en faisait une personnalité à part et reconnue dans notre région. Grâce à elle, notre château accueille chaque année des artistes de grand talent et souvent de renommée internationale comme Jean-Philippe Collard, Jean-Marc Luisada ou Racha Arodaky… Ce festival connaît un succès qui ne se dément pas et a fait l'objet d'une reconnaissance de qualité pour son 25e anniversaire quand le ministre de la Culture a accepté de placer le programme 2004 sous son haut patronage. Rappelons aussi - et Jeannine Tauveron y tenait beaucoup - que les Fêtes Musicales du Château de Pionsat font partie avec le festival de La Chaise-Dieu, pour l'Auvergne, de la fédération des festivals internationaux de musique « France festival ». Son action s'est aussi étendue aux communes proches de Pionsat grâce au compagnonnage qu'elle a su établir ces dernières années avec l'association nationale Chemin de musique qui organise chaque printemps des concerts gratuits dans les petites communes des Combrailles. Jeannine Tauveron était quelqu'un de passionné et de persévérant, qui savait imposer sa frêle personne par un réel sens politique et une grande courtoisie. Elle était Officier des palmes académiques, avait reçu la médaille de vermeil de la ville de Paris et depuis 2007 était nommée au grade de Chevalier des Arts et Lettres.

Célébrations

Les Anciens Combattants de 1939-1945 à l'honneur

L'année 2010 était une année importante pour notre mémoire collective puisqu'elle a offert l'occasion à tous les Français de commémorer le 70e anniversaire du début des combats de 1940, celui de l'appel du Général de Gaulle (18 juin 1940) et des premiers pas de la Résistance. Le Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants a demandé aux maires de chaque commune de France de rendre un hommage appuyé à tous les hommes, quels que soient leur origine, leur lieu de résidence et les unités au sein desquelles ils ont combattu, qui ont pris part aux combats. Trois anciens combattants de la Seconde Guerre Mondiale domiciliés sur notre commune ont été honorés au cours de la cérémonie du 14 juillet: Messieurs Louis Aumenier, Jacques Paquet et Antoine Payrard.

L'Armée de l'Air à Pionsat

Le 11 septembre 2010, les secteurs de l'Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANORAA) et l'Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air de l'Allier et du Puy-de-Dôme (ANSORAA) ont organisé à Pionsat une cérémonie commémorative de la mort du commandant Guynemer en présence de nombreuses personnalités locales regroupées autour du sous-préfet de Riom.

Fleurissement
de Pionsat

Décidément, les étés ne se ressemblent pas ! À la fin de l'année 2009, la commune de Pionsat s'est vu décerner le 3ème prix départemental du fleurissement et du cadre de vie du Puy-de-Dôme dans la catégorie des communes de 1000 à 3000 habitants. Mais en 2010 la commune n'a pu obtenir qu'un prix d'encouragement. La route est encore longue pour obtenir la première fleur du concours des villes et villages fleuris ! Quoi qu'il en soit, ces prix successifs doivent être acceptés comme des signes d'encouragement pour celles et ceux qui contribuent à l'embellissement de la commune.

Tous les ans, la Commune organise un concours de fleurissement Les Lauréats 2010

Signature à l'automne 2010 d'une nouvelle convention de fourniture d'eau potable à la commune de Saint-Maigner pour les écarts de Saint-Loup, La Pouge, Beaugut, les Collanges et les Meignoux.

Accord avec St Maigner pour la fourniture d'eau

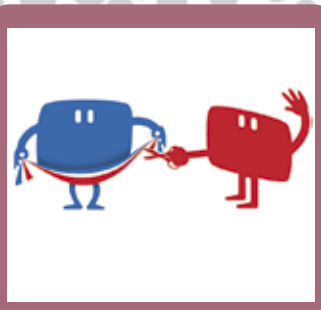

Passage au Numérique
TNT

Avant le 10 mai 2011, tous les foyers de la région Auvergne devront avoir adapté leur installation de télévision à la réception numérique. À cette date, la diffusion du signal analogique s'arrêtera : les foyers qui ne seront pas équipés d'un mode de réception numérique n'auront plus la télévision ! Les autres recevront jusqu'à 19 chaînes gratuites, avec une meilleure qualité d'image et de son. Pour recevoir la télévision numérique plusieurs solutions existent : par l'antenne râteau avec un adaptateur TNT relié à un téléviseur classique ou à une télévision « TNT intégré », par le satellite (deux offres sans abonnement existent : TNTSAT et FRANSAT), ou par le câble, l'ADSL ou la fibre optique. Pour avoir davantage d'informations, notamment sur les équipements et les aides accordées, il est possible de joindre gratuitement la société à caractère public France Télé Numérique au 0 970 818 818 ou de consulter son site internet à l'adresse suivante : *www.tousaunumerique.fr.*

Point de Collecte
des déchets

Si les conteneurs de déchets ménagers sont indispensables pour la collecte des ordures, il n'est pas toujours facile de leur trouver dans le bourg un emplacement qui soit facile d'accès et qui ne nuise pas au voisinage. Pour réduire les diverses nuisances liées à leurs débordements, la commune a aménagé sur la place deux points de regroupement.

Rénovation
des réservoirs

Le Conseil Municipal a fait procéder en 2010 à la rénovation de l'étanchéité de la couverture du réservoir d'eau potable des Collanges et enclore le réservoir du cimetière pour améliorer sa protection.

Église Saint-Bravy
Rénovation des vitraux

Avec la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État, les communes sont propriétaires des églises construites avant cette date et sont responsables de leur entretien. C'est ainsi que la commune de Pionsat a lancé en 2005 un programme pour la restauration des vitraux de l'Église Saint-Bravy et le remplacement de leur grille extérieure de protection. Les travaux se sont achevés en 2009.

Informatique
à l'école

Au cours de l'année 2010, le Conseil Municipal a réalisé des travaux d'aménagement de la salle d'infor-matique de l'école primaire où de nouveaux ordinateurs ont été installés.

RD 1089
vers Marcillat

En juillet 2009, le Conseil Général a inauguré le tronçon de la route départementale (RD1089) entre Pionsat et Marcillat-en-Combraille. La commune de Pionsat en a profité pour rénover le parking du cimetière. Les employés communaux ont refait les joints du mur pour parachever la rénovation de cette entrée de bourg.

Cimetière de Pionsat
une nouvelle signalétique

La municipalité a installé en 2008 près de la petite porte d'entrée du cimetière un panneau d'information qui comporte un plan numéroté des tombes avec une dénomination des allées et une liste alphabétique des noms des familles pour faciliter l'orientation.

Sécurité incendie
Convention pour l'entretien des équipements

Signature avec la Lyonnaise des eaux d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et des poteaux d'incendie afin d'effectuer un inventaire, de conseiller la commune sur les travaux de rénovation à effectuer sur l'ensemble du dispositif et sur son amélioration et enfin d'assurer les prestations d'entretien courant.

Quand les élèves de l'école primaire font la loi...

En 2009, l'école primaire de Pionsat a été sélectionnée au niveau national pour représenter sa circonscription à la 15e édition du « Parlement des enfants ». Il s'agissait pour la classe de CM2 d'élaborer une proposition de loi comprenant un exposé des motifs et quatre articles au maximum.
Les élèves ont choisi de travailler sur le thème de la discrimination et Morgane Duprat a été mandatée par sa classe pour la représenter lors de la séance finale au Palais Bourbon en juin.

Taverne de la Halle
Réouverture

En septembre 2008, le nouveau gérant, M. Christophe GAUTIER, a commencé officiellement son activité dans la Taverne de la Halle fraîchement rénovée. Les travaux ont consisté à créer une extension pour installer une cuisine parfaitement aux normes et en une rénovation complète de la salle du restaurant et de l'appartement du premier étage. Au cours de l'année 2009, une terrasse en bois a été construite pour compléter l'agrément de l'ensemble.

Vie Associative de Pionsat

Club de football Pionsat/Saint Hilaire
Président : PENY Bernard

Union Musicale
Président : DUMAS Stéphanie

Association Communale d'Entraide aux Personnes Âgées (A.C.E.P.A.)
Présidente : DUMAS Michelle

Association d'Éducation Populaire - L'Éveil
Présidente : FOURIS Raoul

Amicale des Sapeurs Pompiers
Président : RIBIERE Céline

Société de pêche du Boron et du Cher
Président : RECHOU Daniel

Société de chasse
Président : CHAFFRAIX Jean

Club des loisirs de la maison de retraite de Pionsat
S'adresser au Directeur

Amicale laïque
Présidente : LECUYER Emmanuelle

Club handisport du Centre de Rééducation Fonctionnelle
S'adresser à M. ROBERT Olivier-Directeur du Centre

Amis du Château
Voir Mme CONTET Marianne

Conseil local de parents d'élèves (F.C.P.E.)
Présidente : COLOMBET Marie-Laure

Association La Raquette Pionsatoise
Président : DUBOSCLARD Stéphane

La Pétanque Pionsatoise
Président : PETIT-JEAN Jean-Luc

Moto-Club Pionsatois
Président : LARDY David

Comité d'Organisation du Concours Agricole (C.O.C.A.P.)
Voir la Communauté de Communes

La Combraille Vive
Présidente : BOURDIER Catherine

Association A.C.P.G. - C.A.T.M. - Anciens Combattants
Président : MARTIN Jacques

La Sauce R.O.C.
Président : BOURDIER Eric

Les Attelages des Combrailles
Président : DUPOUX Michel

Cap Jeunes
Présidente : Laëtitia BRAVY

Centre cantonal des jeunes agriculteurs du canton de Pionsat
Président : Alexis VALLET

Association Pionsat en Fête
Présidente : MEUNIER Corinne

Association de Viet Vo Dao (Arts Martiaux Vietnamiens)
Président : HECQUET Laurent

Communauté de Communes de Pionsat

Adresse
Place au Fil
63330 - Pionsat

Tél
04.73.52.60.67

Fax
04.73.52.69.97

Courriel
accueil@cc-pionsat.fr

Site Internet
www.cc-pionsat.com

Ouverture au public

Lundi // 14h00-17h00
Mardi, Mercredi et Jeudi // 09h00-12h00 & 14h00-17h00
Vendredi // 10h00-12h00

Renseignements divers

Service général // Place au Fil ~ 04.73.52.60.67
Service d'aide ménagère // Place au Fil ~ 04.73.52.60.67
Portage de repas à domicile // Place au Fil ~ 04.73.52.60.67
Accueil de loisirs // Rue Gal de Gaulle ~ 04.73.85.69.94

Déchetterie

« Les Fayes » à Pionsat
04.73.52.61.39

Horaires d'ouverture au public

Horaires d'hiver (1er octobre au 30 mars) >
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi // 14h-17h
Vendredi // 9h-12h
Samedi // 9h-12h & 14h-17h

Horaires d'été (1er avril au 30 septembre) >
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi // 15h-19h
Vendredi // 9h-12h
Samedi // 9h-12h & 15h-19h

Fermeture les Dimanches & jours fériés

Pour tout renseignement

SICTOM des Combrailles, Hôtel de ville
63700 Montaigut-en-Combrailles
Tél-Fax // 04.73.85.95.74

La Poste

Rue du Collège
04.73.52.60.41

Horaires d'ouverture au public
Du Lundi au Vendredi // 8h30-11h30 & 14h-16h30
Samedi // 8h30-11h30

Mairie de Pionsat

Contacts

Place de l'Eglise - 63330 Pionsat
Téléphone // 04.73.85.61.56
Fax // 04.73.85.68.41
Courriel // mairie.pionsat.63@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi // 13h30-17h00
Mardi & Mercredi // 8h30-12h00 & 13h30-17h00
Jeudi // 8h30-12h00
Vendredi // 8h30-12h00 & 13h30-17h00
Samedi // 9h00-12h00

Permanence du maire

Vendredi et Samedi, sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat

Permanence en mairie

Assistante sociale
1er trimestre : 21 janvier, 4 et 18 février, 4 et 18 mars et sur rendez-vous au 04.73.85.31.20

Trésor Public
1er semestre 2011 : 11 février, 18 mars, 15 avril, 13 mai et 17 juin de 8h45 à 11h30

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Tous les Mercredis de 10h30 à 12h00

Mutualité Sociale Agricole
1er Vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00

Aide Pour l'Aménagement et le Maintien de l'Activité Rurale [APAMAR]
1er Vendredi de chaque mois de 9h à 12h. Tel. : 04.73.43.76.00

Chambre d'Agriculture
1er Vendredi de chaque mois de 9h à 12h – Tel. : 04.73.44.45.46

Renseignements divers

CRAM (point accueil retraite) à Saint-Eloy-les-Mines – Tel. : 04.73.85.90.40
Caisse d'Allocation Familiale à Saint-Eloy-les-Mines – Tel. : 04.73.85.90.40

Bulletin municipal édité par la Commune de Pionsat

Directeur de la Publication :
Jérôme Gaumet
Conception & mise en page :
iCombrailles
La Pradelle 63330 Pionsat
09.52.44.22.24 // 06.14.62.66.31
Crédits photos :
Mairie de Pionsat
Impression :
L'Imprimeur.com à Riom
Tirage :
800 exemplaires
N° ISSN :
en cours d'attribution